



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°282

FÉVRIER 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2021

Présents : 15 Absents excusés :

M. Yoann Colpin donne pouvoir à Mme Muriel Malnoë ; Mme Lauriane Douillard est absente excusée ; Mme Aurélia Millin de Grandmaison donne pouvoir à Mme Isabelle Sirlin et M. Stéphane Pellion donne pouvoir à Mme Claire Gérard.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h.

Mme Christine Chazelle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 16 décembre 2020 et du 27 janvier 2021

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police pluri-communale
2. Subventions aux associations
3. Convention et subventions aux établissements scolaires de Saint-Dolay
4. Tarif communaux 2021 (location salles, matériel, etc.)
5. Tarif des concessions cimetièrre
6. Aide exceptionnelle à l'ACAD (Association des Commerçants et Artisans Dolaysiens)
7. Adhésion BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable)
8. Fonds départemental de solidarité pour le logement

C. QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

1. Médaille d'or au concours de Meilleurs Apprentis de France (MAF)
2. Centre de vaccination - Muzillac
3. Vente de mobilier de la résidence des Tulipes
4. Inclusion numérique
5. Annulation du repas des aînés
6. Reliquat facture Convivio (restaurant scolaire)
7. Création d'un comité de pilotage pour un futur pôle jeunesse
8. Présence d'un article d'un syndicat dans le bulletin annuel (Mme Claire Gérard)

A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 et du 27 janvier 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 est approuvé à 17 voix et une abstention.

B. DÉLIBÉRATIONS

1. Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police pluri-communale

Les agents de la police pluri-communale doivent bénéficier d'une formation complémentaire au maniement des bâtons ainsi que des techniques professionnelles d'intervention. La police municipale de Guérande disposant d'un

agent titulaire du certificat de « Moniteur de police municipale aux bâtons et Techniques Professionnelles d'Intervention » (MBTPI) lui permet d'assurer la formation d'entraînement au maniement des bâtons et techniques professionnelles d'intervention de policiers municipaux. Cette formation est dispensée gratuitement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

2. Subventions aux associations

M. Jean-Pierre Hamon, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations validées par la commission finances réunie le 1^{er} février 2021.

Sur 36 associations demandeuses, 19 associations ont été retenues. La commission a tenté de satisfaire en priorité les associations dolaysiennes.

Les membres du conseil municipal se prononcent à bulletin secret, association par association.

Le conseil municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessous.

- C.C.A.S. Saint-Dolay	5 000 €	18 oui
- Office Municipal des Sports, culture et Loisirs (OMSLC)	6 064.50 €	18 oui
- Association Familles Rurales (section couture)	355 €	18 oui
- Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	355 €	17 oui 1 blanc
- ACCA - Remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	600 €	15 oui 3 non
- La CUMA (prêt de matériel)	150 €	16 oui 2 blanc
- Comité des fêtes de Burin	300 €	14 oui 3 non 1 blanc
- Saint-Dolay Histoire et Patrimoine	310 €	17 oui 1 blanc
- Fédération Nationale des Accidentés de la vie – Section la Roche-Muzillac-Questembert (FNATH)	57 €	18 oui
- UNC AFN (anciens combattants)	355 €	18 oui
- Le Souvenir Français – Comité cantonal LA ROCHE-BERNARD	102 €	17 oui 1 blanc
- Rés'Agri Sud Est Morbihan	203 €	14 oui 2 non 2 blanc
- Restos du Cœur du Morbihan	355 €	14 oui 2 non 2 blanc
- Banque Alimentaire du Morbihan	355 €	15 oui 2 non 1 blanc
- Cinéma LA COURONNE - La Roche-Bernard	895 €	17 oui 1 non
- Vilaine en Fête	150 €	17 oui 1 non
- Club Rochois de Gymnastique	57 €	16 oui 2 blanc
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	80 €	18 oui
- Les sauveteurs en Mer Damgan	102 €	17 oui 1 non

3. Convention et subventions aux établissements scolaires de Saint-Dolay

Mme Gaëlle DAVID, adjointe responsable de la commission scolaire, rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école privée. En effet, le versement à l'école privée Notre Dame/Jeanne d'Arc de Saint-Dolay est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique, soit :

Convention	classes maternelles : 1273.25 € x 44 élèves	56 023.00 €
	classes primaires : 347.26 € x 69 élèves	23 960.94 €
	TOTAL	79 983.94€
Subventions	fournitures scolaires : 50.00 € x 113 élèves	5 650.00 €
	Arbres de Noël : 12.00 € x 113 élèves	1 356.00 €
	Activités socio-éducatives : 34.00 € x 113 élèves	3 842.00 €
	TOTAL	10 848.00 €

Les subventions sont calculées pour les élèves habitant Saint-Dolay. Le montant pour les classes maternelles est plus élevé car il y a plus de personnel. Il est entendu que les élèves fréquentant les écoles publiques de La Roche-Bernard ou Missillac bénéficieront de ces mêmes subventions en fonction de leurs activités.

D'autre part, la subvention pour l'arbre de Noël, les activités socio-éducatives (interventions musicales) et les fournitures scolaires pour l'école Arc-en-Ciel de Saint-Dolay, sera versée à l'association des professeurs de l'école publique, soit pour 130 élèves un total de 12 480 € déduction faite des factures déjà reçues.

Mme Emmanuelle Gonçalves signale que le changement de fonctionnement d'achat des feuilles pour les photocopies pourrait entraîner une augmentation de consommation de ces feuilles et donc une augmentation du coût de maintenance et des consommables liés au photocopieur. Mme David précise qu'elle en fera part à l'école afin que la consommation n'augmente pas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions et autorise M. le Maire à effectuer les versements à l'OGEC et aux établissements scolaires pour les élèves de Saint-Dolay

4. Tarifs communaux (location salles, matériel, etc.)

M. le Maire propose que les tarifs 2021 ne soient pas augmentés par rapport à 2020.

Pour la location de salles, il est demandé le versement d'une caution.

Depuis le départ de Mme Solange Calofer, les adjoints sont en charge de la location des salles. Actuellement, comme elles ne sont pas louées à cause de la crise sanitaire, cela ne pose pas de problème.

Les tarifs pour la location de la salle polyvalente, la salle de convivialité (réservée aux dolaysiens), la salle des sports sont consultables en mairie ou sur le site internet www.saintdolay.fr

TARIFS DES PHOTOCOPIES pour les particuliers

	noir et blanc	couleur		noir et blanc	couleur
Format A4	0,15 €	0,50 €	Format A4 recto verso	0,30 €	1 €
Format A3	0,30 €	1 €	Format A3 recto verso	0,60 €	2 €

Les associations dolaysiennes ont la gratuité pour 300 photocopies par an (noir et blanc), le supplément leur est facturé 0,05 € (noir et blanc). Pour les photocopies couleurs, le tarif est le même que pour les particuliers (0,50 € A4 et 1,00 € A3) dès la première photocopie.

Les photocopies en noir et blanc sont gratuites pour les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de location des salles et des photocopies.

Ces tarifs sont valables à compter du 1^{er} mars 2021.

5. Tarif des concessions cimetièrè

M. le Maire propose de revoir les tarifs des concessions et des caveaux dans le cimetière.

Tarifs concessions	Tarifs applicables au 1 ^{er} mars 2021	Tarifs cavurnes avec concessions	Tarifs applicables au 1 ^{er} mars 2021
15 ans	90 €	15 ans	300 €
30 ans	180 €	30 ans	390 €

Pour les cavurnes, les montants proposés correspondent au coût réel des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs à compter du 1^{er} mars 2021.

6. Aide exceptionnelle à l'ACAD (Association Commerçants et Artisans Dolaysiens)

La commission finances qui s'est réunie le 1^{er} février 2021 propose d'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 2 100€ à l'ACAD pour soutenir les commerçants et artisans de Saint-Dolay qui ont stoppé, par mesure administrative, tout ou partie de leur activité lors du second confinement.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'aide exceptionnelle accordée à l'ACAD.

7. Adhésion BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement durable)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de l'adhésion de la commune de Saint-Dolay à l'association BRUDED par délibération en date du 27 février 2014 pendant la durée du mandat, puis par délibération en date du 30 janvier 2020 pour l'année 2020.

M. le Maire informe que l'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et en Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 0.30€ par habitant et par an. La cotisation pour 2021 est de 766.80 €.

La municipalité avait fait appel à BRUDED lors des projets du restaurant scolaire et de l'ALSH.

170 collectivités sont engagées dans cette association.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion à BRUDED pour la durée du mandat et autorise M. le Maire à verser la cotisation de 0.30 € par habitant.

Mme Claire Gérard propose M. Pellion comme membre titulaire. M. le Maire propose les candidatures de Mme Isabelle Sirlin, titulaire et M. Pellion suppléant.

Le conseil municipal valide, avec 15 voix pour, 2 voix contre et une abstention, la nomination de Mme Isabelle Sirlin comme titulaire et M. Stéphane Pellion comme suppléant.

8. Fonds départemental de solidarité pour le logement

M. le Maire informe que l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

La cotisation est égale à 0.10 € par habitant pour les communes, cette contribution distincte de celle relevant des impayés d'eau et énergie, sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Le conseil municipal, avec 17 voix pour et une voix contre, valide l'adhésion au fonds départemental de solidarité pour le logement pour la durée du mandat et autorise M. le Maire à verser la cotisation de 0.10 € par habitant, soit 255,60 €.

C. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

1. Médaille d'or au concours des Meilleurs Apprentis de France (MAF)

Mme Isabelle Sirlin, adjointe à l'emploi et la formation, informe que deux jeunes dolaysiens, Emilien Briand et Bryan Delaporte, tous deux élèves au lycée Marcel Callo de Redon, ont obtenu la médaille d'or dans le cadre du concours Meilleurs Apprentis de France. Emilien se présentait dans la catégorie « usinage-production » et Bryan dans la catégorie « maintenance des systèmes industriels ».

M. le Maire Patrick Géraud et l'équipe municipale félicitent Emilien et Bryan pour leur réussite et seront reçus en Mairie avec leurs parents et leurs enseignants dès que les conditions sanitaires le permettront.

2. Centre de vaccination

M. le Maire informe qu'un centre de vaccination contre la Covid-19 a été ouvert le 1^{er} février 2021 à Muzillac. Les élus de chaque commune d'Arc Sud Bretagne sont sollicités pour guider les personnes venues se faire vacciner. Les élus, les membres du CCAS et les citoyens sont invités à se porter volontaires en se répartissant dans les créneaux horaires de la semaine du 22 mars (par demi-journées / entre 8h et 17h30).

3. Vente de mobilier de la résidence des Tulipes

Mme Isabelle Sirlin, adjointe aux affaires sociales, informe que le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé de changer une partie du mobilier de la résidence des tulipes (8 chaises, 5 fauteuils et une table ainsi qu'un reliquat de chaises). Une vente aura lieu dès que le nouveau matériel sera livré : de 5 à 15 € la chaise, 30€ la table et 50€ le fauteuil. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant la fin du mois de mars 2021.

4. Inclusion numérique

La commune de Nivillac propose d'envisager le recrutement d'un conseiller numérique pluri-communal (Nivillac, Saint-Dolay et La Roche-Bernard). Dans le cadre du Plan de relance l'Etat prendrait en charge 100% du salaire pendant 2 ans ou 70% pendant trois ans. L'étude est en cours.

5. Annulation du repas des aînés

Mme Isabelle Sirlin, adjointe en charge des affaires sociales, informe que dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le C.C.A.S. ne peut organiser le repas des aînés en mars 2021.

Suite au Conseil d'Administration du C.C.A.S. qui s'est tenu le 1^{er} février 2021, il a été décidé de remplacer ce repas par la distribution d'un bon d'achat de 20 €uros aux personnes de 78 ans et plus résidant à Saint-Dolay.

Ce bon d'achat sera constitué de 4 bons de 5 €uros à valoir dans les commerces de la commune de Saint-Dolay.

Ces bons d'achat seront nominatifs avec une date d'expiration et les membres du C.C.A.S. en feront la distribution.

6. Reliquat facture Convivio (restaurant scolaire)

La société Convivio délivre les repas du restaurant scolaire. Fin juin 2020, cette société avait adressé une facture d'un montant de 6 371,04 € à la mairie ; elle correspondait au paiement des repas « commandés » de mai à juin. Pendant cette période, les écoles étaient partiellement fermées ou fermées. Aucun repas n'avait donc été commandé mais un décret permettait à cette société de facturer les repas non commandés.

Mme Gaëlle David indique qu'après négociation, la facture ne s'élève plus qu'à 1092,98 € (coût des repas non commandés par la mairie suite à la réouverture des écoles mi juin).

7. Création d'un comité de pilotage pour un futur pôle jeunesse

Afin de réfléchir à la création d'un pôle jeunesse incluant une école élémentaire, un restaurant scolaire et un accueil périscolaire, Mme Gaëlle David informe qu'un comité de pilotage va être constitué. Des élus, des représentants de parents d'élève, des enseignants et directrices d'école, des membres du personnel municipal se réuniront régulièrement. Une première rencontre aura lieu le jeudi 25 mars à 18h30.

8. Pourquoi trouve-t-on dans le bulletin annuel un article écrit par un syndicat ? (Mme Claire Gérard)

M. le Maire explique qu'il a été sollicité par un agriculteur et représentant du syndicat local pour l'écriture d'un article à paraître dans le bulletin annuel mais reconnaît qu'à l'avenir la parole des agriculteurs ne devra pas être portée par un syndicat.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 31 MARS 2021 à 20H
SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Actes de vandalisme sur la commune de Saint-Dolay

Depuis le mois de septembre 2020, la commune de Saint-Dolay déplore des actes de vandalisme perpétrés sur des véhicules garés en centre-bourg (rue de Coueslan, parking de la mairie et place de l'église). A ce jour 15 véhicules ont été endommagés, dont certains à plusieurs reprises : rayures sur les ailes, le coffre ou les pare-chocs.

La police municipale et la gendarmerie nationale ont été saisies par Monsieur le Maire et chaque dégradation recensée a fait l'objet d'une plainte déposée par les victimes.

Pour information, la loi dispose, selon l'article 322-1 du code pénal que « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

Si vous avez été victime ou témoin d'un acte similaire, merci de prévenir la police municipale pluri-communale au 02 99 90 62 75 ou par e-mail police@ppc-sud-vilaine.fr ou la mairie de Saint-Dolay au 02 99 90 20 69.

Journée citoyenne du 10 avril 2021

La municipalité a le regret de reporter la journée citoyenne prévue le samedi 10 avril pour des raisons sanitaires. En fonction de l'évolution de la pandémie liée au coronavirus, nous proposerons une date ultérieurement.

Fleur de bouchons 56



collecte de bouchons au profit de personnes en situation de handicap

La mairie de Saint-Dolay est partenaire de l'association Fleur de Bouchons 56 pour la collecte de bouchons en plastique (polyéthylène) et en liège (véritable ou imitation).

L'association Fleur de Bouchons 56 a pour but de rapprocher les personnes valides et porteuses de handicap par le sport et les loisirs. La revente des bouchons collectés aux entreprises de recyclage permet de financer l'achat de matériel spécialisé pour l'accès aux loisirs (joëlettes, bateaux, fourgons, etc.)

Participez à cette action en déposant vos bouchons dans le panier du hall de la mairie ou en les confiant aux enfants et adolescents pour les points de collecte dans les écoles et le centre de loisirs.

La **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)** vous informe de la mise en place de :

- Lutte contre la chenille processionnaire du chêne : renseignement en mairie 02 99 90 20 69 (avant le 2 avril)
- Formation gratuite pour lutter contre les taupes (inscription en mairie)

Saint-Dolay Citoyens !**Écologie – Citoyenneté – Solidarité**

Un budget en cours de construction. Le budget 2021 est en cours d'élaboration et sera voté le mois prochain. Sur la partie fonctionnement, les marges de manœuvre sont assez faibles, il s'agit de « faire tourner » les différents services municipaux. La plus grande partie des choix politiques ressortent sur la partie investissement : quels projets seront prioritaires, cette année et les années à venir ? Nous serons vigilants pour que ces choix soient concertés, durables et profitent à l'ensemble des Dolaysiens.

De la participation citoyenne pour la jeunesse. Lors du conseil municipal d'octobre 2020, nous avons demandé la création d'un comité de pilotage pour les questions concernant l'école Arc en Ciel, la cantine et le centre de loisirs qui sont tous les trois trop petits pour les besoins. C'est chose faite ! La première réunion, avec des élus, des parents d'élèves des écoles, des enseignants et du personnel municipal aura lieu fin mars. Ces projets vont se construire sur la durée pour être le plus adaptés aux besoins et nous serons attentifs pour que les bâtiments soient à énergie positive.

Vos élus Claire GÉRARD et Stéphane PELLION - Fb @saintdolaycitoyens ou saintdolaycitoyens@protonmail.com

Projet de création d'un pôle artisanat d'art

Nous sommes trois artisans d'art (Nathalie mosaïste, Vicky émailleuse sur métal, Céline maroquinière) en recherche active d'autres artisans/artistes qui souhaiteraient nous rejoindre afin de créer un collectif et un pôle artisanat d'art. Nous recherchons également le lieu, aux alentours de La Roche-Bernard. Dans l'idéal, ce lieu accueillerait environ sept artisans/artistes, leur permettant d'avoir chacun un espace de travail fermé. Un grand espace commun serait réservé à l'accueil du public pour des portes ouvertes, expositions, événements avec ateliers découverte, stages des différentes activités, possibilité de faire venir des intervenants extérieurs pour des stages, etc. D'autres idées sont les bienvenues pour co-crée ensemble ce lieu que nous souhaitons vivant et joyeux !

Petite précision : nous ne souhaitons pas ouvrir un commerce ni une boutique.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage êtes intéressés par ce projet, contactez Nathalie : contact@natoma.fr

Agenda de la Médiathèque

Au moment où nous rédigeons cet agenda, nous ne savons pas quelles seront les mesures sanitaires en vigueur ces prochaines semaines.

Nous espérons toutefois pouvoir accueillir **Hervé Dréan**
samedi 27 mars à 10h à la médiathèque
pour une présentation-dédicace de son livre
Êtres fantastiques autour de La Roche-Bernard

Pour toute information, l'équipe de la médiathèque est joignable par
mail : mediatheque@saintdolay.fr téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook@**MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web
www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque pendant la période de couvre-feu
mercredi 9h30-12h et 13h30-17h45 | jeudi 16h30-17h45 | vendredi 16h30-17h45 | samedi 9h30-12h
Téléphone 02 99 90 29 29 / Email mediatheque@saintdolay.fr